

CAUE : CONCOURS « PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE » : DITES-LE AVEC DES FLEURS !

Le concours « Paysage de votre commune » a réuni l'an passé, des jardiniers amateurs souhaitant faire découvrir et partager leur passion pour le jardin. Un jury composé de plusieurs membres (élus, habitants, CAUE...) a décerné différents prix, et les lauréats ont pu être présentés au concours départemental.

Cette année, la municipalité souhaite réitérer l'opération, en espérant compter encore plus de jardiniers volontaires. Le calendrier des inscriptions et visites vient de sortir, si vous êtes intéressés contactez la municipalité sur culture-animations@barbatre.fr ou au 02 51 39 68 58.

DU 15 AVRIL AU 13 MAI	Ouverture des inscriptions au concours en mairie
13 MAI - 3 JUIN	Déroulement des jurys communaux
3 JUIN - 13 JUIN	Déroulement des jurys intercommunaux
20 JUIN - 01 JUILLET	Déroulement des quatre jurys de territoire
05 - 07 JUILLET	Déroulement du jury départemental

LA MUNICIPALITÉ S'ASSOCIE À UN PROJET SOLIDAIRE : «TOUS AVEC FABIEN» Sauvez Fabien, 31 ans atteint d'une leucémie très agressive. Vous souhaitez faire un don : En ligne <http://tousavecfabien.over-blog.com> ou En mairie (uniquement par chèque) une urne à votre disposition.

CALENDRIER : ÇA SENT BON LE PRINTEMPS À BARBÂTRE !

Le printemps s'ouvrira cette année avec de nombreuses manifestations culturelles, mais aussi quelques nouveautés. Alors laissez-vous tenter par le programme, il y en aura pour tous les goûts.

GRATUIT

La Déferlante de Printemps

3 spectacles cette année !

VENDREDI 6 MAI
Cie TETROFORT avec « Raoul le chevalier ».



Tout public, 18h place du centre-ville.

SAMEDI 7 MAI
Cie LA BOCA ABIERTA avec « Une Aventure ».



A partir de 12 ans, 18h dans le jardin de l'église.

Cie HYDRAGON avec « La corde et On »



Tout public, 19h dans le parc de la mairie.

PETIT RAPPEL : 23 AVRIL, INAUGURATION DU NOUVEAU CENTRE-VILLE
Départ à partir de 16h de la salle des Oyats. Vous êtes tous invités à venir célébrer cette nouvelle étape importante pour la commune.

SAMEDI 16 AVRIL
Marché paysan
(une douzaine de producteurs bios présents, dégustations sur place), de 18h à 21h sur la place du centre-ville.

DIMANCHE 1^{ER} MAI
Vide-greniers
(réservé aux particuliers), de 9h à 18h sur la place du marché.

SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 MAI
Le Printemps des Arts
Retrouvez les artistes Barbâtrins pour la 4^{ème} édition de cette exposition pluridisciplinaire. Un atelier « initiation au dessin » est organisé de 15h à 18h, et encadré par un artiste. Venez-vous essayer gratuitement dans le parc des Noures, réaménagé pour l'occasion. Espace des Noures, samedi de 14h à 18h, dimanche de 10h à 12h puis de 14h à 18h. Gratuit.

DIMANCHE 22 MAI
TROC AUX PLANTES



Une bourse aux plantes est organisée à Barbâtre, profitez-en pour venir proposer des accessoires dont vous n'avez plus l'usage, ou les plants (fleurs, fruits, légumes) que vous avez en trop grandes quantités. Une manifestation inédite et originale, qui permettra aux jardiniers amateurs ou confirmés, de s'échanger des conseils sur le thème du jardin. A simple titre de rappel, la bourse aux plantes fonctionne sur le principe de l'échange d'un plant contre un autre (pas de vente, pas d'argent). Par conséquent, chaque personne qui souhaite participer, doit avoir en sa possession des plants à échanger. Place du centre-ville de 10h à 18h. Gratuit.

EN JUIN
Le festival « La Rue Marmaille revient ».



La RUE MARMAILLE
3 PREMIERS WEEK-ENDS DE JUIN
SPECTACLES
CIRQUE
CONCERTS
ATELIERS
SPORTS

Pendant les 3 premiers week-ends de Juin, venez participer et découvrir en famille les spectacles, concerts et ateliers organisés pour la seconde édition du festival. Au programme des contes africains, des initiations au cirque (dans un vrai chapiteau...), des concerts rock déjantés pour les enfants, des spectacles de jongle pour les tout petits et les plus grands... Le programme complet sera dévoilé bientôt alors ouvrez l'œil !!

JEUDI 23 JUIN 2016
Marché paysan
(une douzaine de producteurs bios présents, dégustations sur place), de 18h à 21h sur la place du centre-ville.

Conception & impression © www.graiffocean.com

La P'tite Balise

Votre périodique d'information au cœur de la commune.

N°5
Avril
2016

Barbâtre
Île de Noirmoutier

AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE LES TRAVAUX DÉBUTERONT EN JUIN 2016

La Mairie est un ERP (Etablissement Recevant du Public) classé en 5^{ème} catégorie, qui comporte deux niveaux avec une entrée au public située côté « rue de l'église ». En fonctionnement depuis maintenant 32 ans, le bâtiment doit évoluer pour correspondre aux critères actuels en matière d'accueil du public et des agents. La configuration actuelle des locaux n'étant pas conforme à la réglementation en vigueur en matière d'accessibilité des bâtiments publics, et sur le plan des conditions thermiques (surchauffe en été, déperditions en hiver), une mise en accessibilité est imposée et concerne l'ensemble du rez-de-chaussée ainsi que les abords en lien avec l'espace public.

LE PROJET PRÉVOIT :

- L'aménagement de l'espace secrétariat/accueil de manière à créer des conditions d'accueil et de travail conformes aux règles d'accessibilité du public et au code du travail
- La mise aux normes d'accessibilité du bâtiment
- L'isolation et la mise en place d'un chauffage performant sur la base d'une étude thermique

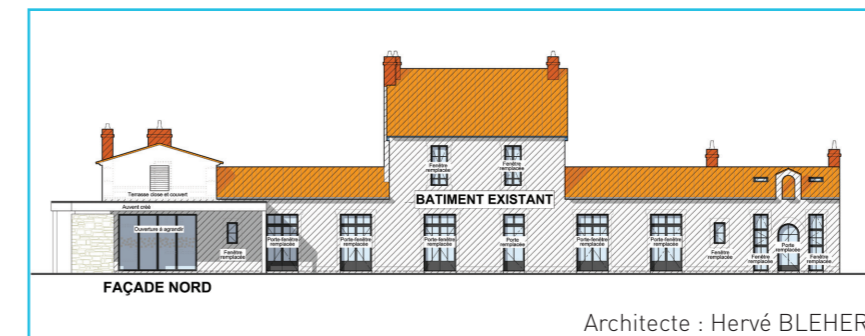
PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET :

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 700.000 euros HT (honoraires et études incluses) dont 140.000 euros à la charge de la commune, et décomposé comme suit :

- Montant global des travaux 566.000 € HT
- Montant de l'aménagement intérieur 85.000 € HT
- Montant des honoraires et divers (12%) 49.000 € HT
- Montant global de l'opération 700.000 € HT

LE FINANCEMENT DU PROJET EST ENVISAGÉ DANS LA RÉPARTITION SUIVANTE :

- DSIPL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local) 33,79 % 236.548,75 €
- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 24,78 % 173.451,25 €
- SYDEV (travaux de performance énergétique) 14,29 % 100.000 €
- Conseil Régional 7,14 % 50.000 €
- Commune 20 % 140.000 €



L'échéancier prévisionnel de réalisation prévoit un commencement de travaux au 1^{er} juin 2016 pour une durée de travaux d'environ 10 mois soit jusqu'en Mars 2017. Durant cette période, les services de la mairie seront installés au niveau de la salle Océane (place de l'église), et suivront les mêmes horaires d'ouvertures et coordonnées téléphoniques. Par ailleurs, concernant les élections, le bureau existant à la mairie reste déplacé à l'ancienne mairie (rue des Sapeurs-pompiers).



La P'TITE BALISE est disponible en mairie et dans les principaux commerces.

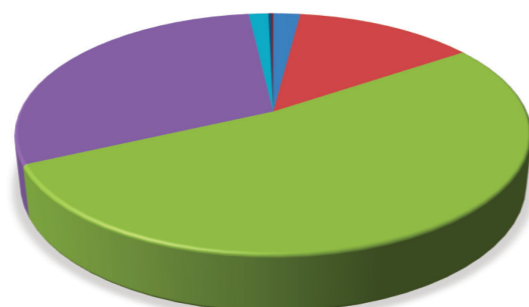
COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Le compte administratif 2015, validé par la trésorière de Noirmoutier a été voté au dernier Conseil Municipal du 9 Mars 2016

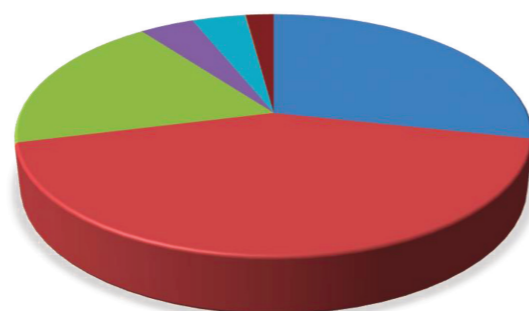
Malgré la situation délicate relative au contentieux avec le Camping du Midi, qui s'est réglé à la suite d'une négociation difficile mais efficace, le budget primitif 2015 a été respecté.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES EN 2015		
13	Atténuation de charges	52.204,90 €
70	Produits des services, ventes diverses	382.964,80 €
73	Impôts et taxes	1.490.407,74 €
74	Dotations, subventions	852.946,89 €
75	Autres produits de gestion courante	41.557,98 €
76	Produits financiers	2,81 €
77	Produits exceptionnels	6.378,52 €
042	Opérations d'ordre de transfert	3.997,66 €
	Total des recettes de fonctionnement	2.835.461,30 €

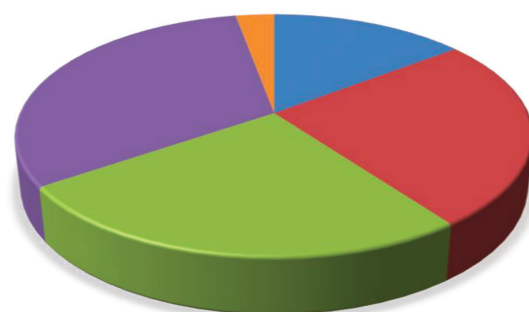


DÉPENSES EN 2015		
011	Charges à caractère général	613.048,49 €
012	Charges de personnel	922.081,89 €
014	Atténuation de produits	403.645,00 €
65	Autres charges de gestion courante	87.855,28 €
66	Charges financières	86.267,15 €
67	Charges exceptionnelles	997,00 €
68	Dotations aux provisions	- €
042	Opérations d'ordre de transfert	45.178,60 €
	Total des dépenses de fonctionnement	2.159.073,41 €

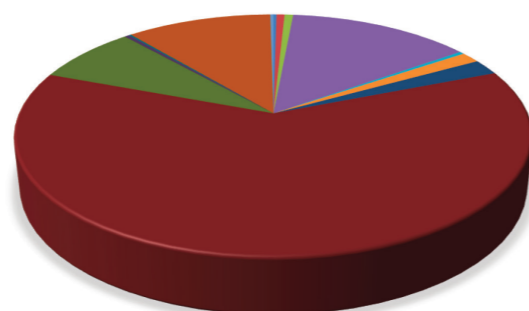


SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES EN 2015		
10	Dotations	230.239,08 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400.000,00 €
13	Subventions d'investissement	402.852,91 €
16	Emprunts en Euros	500.000,00 €
204	Subventions d'équipements versées	441,00 €
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	45.178,60 €
	Total de recettes d'investissement	1.578.711,59 €



DÉPENSES EN 2015		
20	Immobilisations incorporelles	3.823,00 €
204	Sydev	10.158,00 €
21	Matériel et mobilier	10.680,00 €
21	Terrains (acquisitions foncières)	229.193,01 €
21	Autres immobilisations corporelles	6.161,30 €
22	Bâtiments communaux	24.066,49 €
22	Voierie communale	35.023,20 €
22	Contrat Environnement littoral (centre-ville)	1.033.755,37 €
22	Estacade	129.279,70 €
22	Aménagement futur cimetière	5.876,40 €
22	Pluvial	2.904,00 €
16	Remboursement Capital emprunts	181.858,42 €
040	Opérations d'ordre de transfert	3.997,66 €
	Total des dépenses d'investissement	1.676.776,55 €



BUDGET PRIMITIF 2016 :

Un excédent de fonctionnement a été constaté pour un montant de 715 926.05 Euros qui seront affectés pour le budget primitif 2016 de la manière suivante :

- ▶ 560.000 euros à l'exécution du virement à l'investissement
- ▶ 155.926,05 euros à l'affectation à l'excédent reporté

Pour l'exercice 2016, le budget primitif de la commune s'équilibre de la façon suivante :

- ▶ En section de fonctionnement, recettes et dépenses à la somme de 3.541.952,05 euros
- ▶ En section d'investissement, recettes et dépenses à la somme de 2.494.770,69 euros

Les principaux projets d'investissement pour 2016 sont :

Les bâtiments communaux (restauration de la mairie et construction du nouveau restaurant scolaire)	1.250.000 €
Voierie communale (aire d'accueil des camping-car, entretien, signalétique...)	196.000 €
Acquisition foncière	240.000 €
SYDEV (éclairage public)	55.000 €
PLU (part de l'année 2016)	22.800 €
Aménagement de la Pointe de la Fosse (finition, ponton de l'estacade...)	35.000 €
Projet de nouveau cimetière (études...)	14.000 €

VOIRIE : QUEL PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2016 ?

En début d'année 2016, la SPL (Société Publique Locale) a remis à la commission « Voirie et réseau », un rapport sur les travaux de grosses réparations sur la commune. A partir de ces constatations, la commission a décidé de retenir les rues suivantes pour une réfection avant la saison :

- ▶ Rue de la Gaudinière
- ▶ Rue de la Fontaine
- ▶ Rue de la Croix Blanche
- ▶ Parking de la Croix Rouge
- ▶ Rue de l'Eglise
- ▶ Rue des Coquelicots

D'autres travaux pourraient se réaliser à l'automne en fonction des crédits non utilisés sur d'autres postes et qui pourraient être réattribués à la voirie.

PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) :

Suite à une consultation, le bureau d'études CITADIA a été retenu pour la mise en œuvre du nouveau PLU de la commune (délibération du Conseil Municipal du 3/02/2016). Ce futur PLU est un outil au service de l'aménagement cohérent et durable du territoire afin de définir les enjeux de développement. Il s'articulera autour d'objectifs clairement définis, notamment : la maîtrise et le rééquilibrage de la croissance dans un but de mixité urbaine et sociale ; le développement des activités économiques existantes et à créer ; la protection des espaces naturels, de la biodiversité et du patrimoine. Le montant total de l'étude s'élève à 49.170 €.

L'élaboration du PLU se découpera en 4 phases :

- ▶ Diagnostic du territoire (fin mai 2016)
- ▶ Programme d'Aménagement de Développement Durable (fin septembre 2016)
- ▶ Orientation d'Aménagement et de Programmation (fin septembre 2016)
- ▶ Règlement (janvier 2017)

A la suite de ce travail, la validation du nouveau document par le Conseil Municipal est estimée à novembre 2017 (mais cet échéancier est susceptible d'évoluer).

LOI NOTRe : UNANIMITÉ POUR L'EXCEPTION D'INSULARITÉ

Lors du Conseil Communautaire du 10 Mars 2016, et suite aux différentes tractations exprimées sur les deux territoires concernés, les élus communautaires ont décidé de rejeter le projet de schéma tel que présenté, du fait qu'il constituerait « une réelle perte de chance à la fois pour l'île de Noirmoutier et le Pays du Gois ».

Les élus communautaires ont donc voté à l'unanimité sur les questions suivantes :

POUR : l'exception d'insularité, et l'opposition ferme et définitive au schéma de regroupement présenté par le Préfet.
POUR : le mandatement du Président de la Communauté de Communes pour qu'un amendement soit déposé auprès de la prochaine CDCL, afin que l'île de Noirmoutier bénéficie de l'exception d'insularité.

En sa séance du 29 mars 2016, la Commission Départementale a approuvée à l'unanimité l'amendement attribuant à l'île de Noirmoutier l'exception d'insularité.